

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MAISON SAINT FRANCOIS

AVRIL 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

| Thématique | N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques) | Contenu | Délai mise en œuvre | Eléments de preuve à fournir |
|-------------|--|--|---------------------------|-------------------------------|
| Gouvernance | Prescription n°1 (Ecart n°1) | Elaborer un document unique de délégation afin de se mettre en conformité avec la réglementation (article D312-176-5). | 3 mois | Document unique de délégation |
| Gouvernance | Prescription n°2 (Ecart n°2) | Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF | 12 mois | Projet d'établissement validé |

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

| Thématique | N° Recommandation (N° Remarque) | Contenu |
|---------------------|--|---|
| Gouvernance | Recommandation n°1 (Remarque n°1) | Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour le directeur afin de formaliser les missions de celui-ci. |
| Gouvernance | Recommandation n°2 (Remarque n°2) | Formaliser dans une procédure écrite et validée, les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction. |
| Ressources humaines | Recommandation n°3 (Remarque n°3) | S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire. |
| Gestion des risques | Recommandation n°4 (Remarque n°4) | Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS |